Image not found or type unknown

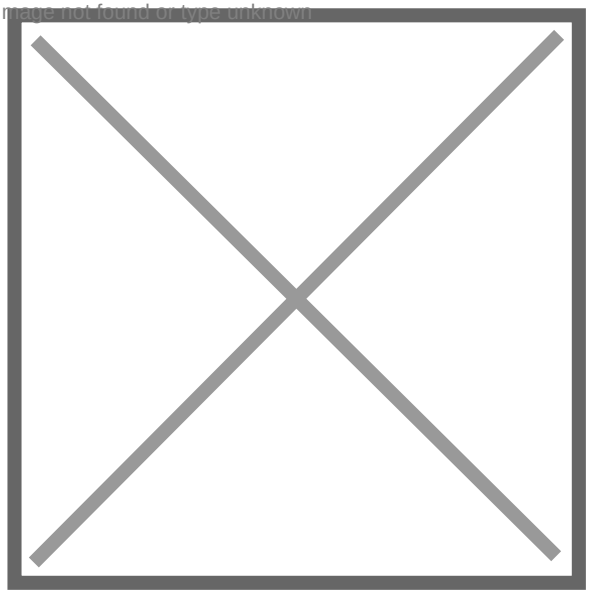

Rc pour usage moto sur circuit

Par **japs70s**, le **02/02/2010** à **14:45**

Bonjour,
je pratique la moto sur circuit (hors competition et non chronometrée) et les organisateurs demandent souvent une assurance responsabilité civile .la carte verte des contrat d'assurance habituel ne faisant pas foi d'aprés eux .
D'aprés moi , cette rc ne me couvrirait que pour des dommages que je subirais et non pour des dommages fait à autruis ; suis je dans le vrai?
en vous remerciant
bien cordialement.

Par **NAD**, le **19/03/2010** à **16:24**

Bonjour Japs70s,
en-cogérance dans une auto-moto école à Cagnes sur mer avec mon mari et 2 amis, fondus de moto, nous avons cette année obtenue 5 dates pour organiser des journées de roulage au Circuit du Luc, dans le 83, nous sommes le Tortue Team (www.tortueteam.com) Et effectivement nous sommes obligés de vous demander de nous fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile (RC). La RC ne couvre uniquement que les domages materiels et corporels que tu causerais à autrui.
Et la RC de quasiement tous les contrats d'assurance habitation, auto, moto... ne fonctionne pas si tu es sur un circuit. afin de savoir si oui ou non tu es couvert sur circuit, soit, relire ton contrat (souvent compliqué!) ou plus simple demander à ton assureur. Dans le cas où dans ton contrat, la RC est excluse sur circuit, nous sommes en partenariat avec la FMA, professionnel dans l'assurance sur circuit, qui te propose une assurance à la journée à partir de 17€! Va voir sur leur site c bien expliqué. (www.assurancepiste.com). Voilà j'éspère avoir

répondue à tes interrogations, qui sont celles de bcp d'autres motards qui veulent s'éclater sur la piste.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés